



Séance du Conseil général, 16 décembre 2019

PROCES - VERBAL

- Président :** M. Silvio Da Pare (soc)
- Présents :** 38 membres du Conseil général (voir liste en annexe)
7 membres du Conseil communal
l'administrateur communal
- Excusés :** 2 membres du Conseil général (voir liste en annexe)
- Démissionnaires :** 1 membres du Conseil général

1. Appel, ordre du jour, procès-verbal de la séance du 28 octobre 2019

Le **procès-verbal de la séance du 28 octobre 2019** est accepté à l'unanimité sans modification.

2. Informations du Président

Le Président salue Mme **Raphaëlle Pinel** (Panadero), nouvelle membre du législatif, qui remplace Mme Catherine Moro (RAVL), démissionnaire.

3. Impôt foncier, rapport 19.022

Au nom du Conseil communal, M. **P. Bourquin** rappelle que la réforme de cet impôt s'inscrit dans celles de la fiscalité dans le Canton. Le Grand Conseil a décidé que l'impôt foncier pouvait, à compter du 1^{er} janvier 2020, être introduit pour les personnes physiques et morales, mais pas pour une seule catégorie d'assujettissement. Par ailleurs, le taux maximum est fixé par la loi, qui ne concerne que les biens de placement, et non pas les propres logements. Par ailleurs, en « contrepartie », les valeurs locatives baisseront.

M. **J.J. Wenger** (PLR) remercie le Grand Conseil de son cadeau. L'impôt est pervers, car la modification de la loi ne laisse plus de marge de manœuvre aux Communes. De plus, l'imposition se fait sur l'estimation cadastrale, ce qui fait que l'héritage sera taxé. Enfin, il ne profite

à personne, dans la mesure où il est répercuté sur les loyers et que les locataires paieront la différence. Ajouter un impôt est un mauvais signe.

Mme **B. Duvillard** (PS) fait état d'un impôt socialement parlant moins dommageable qu'une hausse de l'impôt général. Refuser cet impôt reviendrait à couper à la hache dans le plan des investissements.

M. **Y. Sauvant** (PLR) se demande de quelle image veut se doter le Canton, qui reprend d'une main ce qu'il donne de l'autre.

Pour les Verts (M. **N. Guillaume-Gentil**), de telles taxes ne sont pas toujours souhaitées, mais nous sommes acculés à accepter pour ne pas devoir couper dans les prestations.

M. **J.J. Wenger** (PLR) rappelle la perversité de l'estimation cadastrale, qui peut facilement être augmentée.

Pour M. **U. Kroll** (PS), il n'est pas correct, de la part de l'Etat, de faire passer inaperçue cette augmentation de l'impôt, en mettant en avant d'autres diminutions de la fiscalité.

Pour le groupe Ralliement-Vert'libéraux (RAVL, Mme **E. Gretillat**), l'impact de la réforme fiscale est difficile à évaluer. Alors oui à l'impôt foncier, pour atténuer les baisses des revenus fiscaux sur les personnes morales et physiques.

Le Conseil communal a entendu les avis, mais rappelle que le choix est limité. Il faudra refaire le budget si les rentrées fiscales au titre de l'impôt foncier ne sont pas acceptées.

L'entrée en matière est acceptée par 30 voix favorables contre 2.

L'arrêté introduisant l'impôt foncier pour les personnes physiques et morales est ensuite **accepté par 26 voix favorables contre 7.**

4. Plan financier 2021 – 2023

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil général prend donc connaissance du plan financier 2021 – 2023 en acceptant entrée en matière et arrêté à l'unanimité.

5. Budget 2020

Le Conseil communal (M. **P. Bourquin**) rappelle que ce budget est le dernier que la Commune aura, et que c'est donc la dernière opportunité de se battre sur les chiffres. Les indicateurs

financiers sont juste suffisants pour répondre aux exigences légales. Repousser l'investissement de la rénovation douce « Croix 4 » fera que cet investissement pourrait ne pas être une priorité des nouvelles autorités. La Commune vient de vivre quinze années d'investissements, répondant à un besoin d'infrastructures. La fiscalité importante est compensée par des prestations et infrastructures de qualité. Le déficit inscrit au budget a été validé par la Commission financière, et toute proposition péjorant ce déficit risque de provoquer l'arrêt des débats et la rédaction d'un nouveau budget.

Au nom du PLR, Mme **P. Borloz** évoque une courte majorité en faveur du projet de budget. Elle remercie le Conseil communal pour la maîtrise des dépenses et souligne l'importance du déficit, nonobstant la baisse de la péréquation, les revenus de l'impôt foncier, mais aussi la diminution des autres recettes fiscales. En vue de la fusion, il convient de valider le budget, mais de rester attentifs aux charges salariales et aux investissements ; la Commune a toutefois de belles et nouvelles infrastructures.

Le déficit est acceptable, de l'avis du groupe RAVL (Mme **E. Gretilat**), il fait suite à 13 exercices bénéficiaires, et un équilibre pourrait être obtenu sur l'exercice 2020. Elle met en évidence la stabilité des charges communales, le report de charges de l'Etat rendant difficile cet équilibre et la nécessité de se concentrer sur des dépenses permettant d'améliorer la qualité des prestations. La réserve conjoncturelle n'est pas mise à contribution.

Au nom des Verts, M. **N. Guillaume-Gentil** remarque la marge de manœuvre très restreinte des autorités communales. Faire des économies supplémentaires ne permet pas d'améliorer les aspects positifs de la vie communautaire. Afin de préparer le terrain pour la nouvelle Commune, les Verts déposeront un amendement relatif aux subventions pour les installations photovoltaïques. Ils accepteront le budget, mais lanceront la discussion sur certains points.

Le PS (Mme **B. Duvillard**) acceptera le budget, notant qu'il a été difficile à élaborer au vu des incertitudes.

La **Commission financière** a accepté l'introduction de l'impôt foncier et le rapport sur le budget, sans y inclure des économies supplémentaires ; le Conseil communal rappelle que certaines dépenses sont liées à des décisions du Conseil général.

Sur ce, l'entrée en matière sur le projet de budget 2020 est acceptée à l'unanimité.

Dans l'examen de détail, les questions suivantes sont traitées :

11100, Police de proximité :

un plan de stationnement est en cours de finalisation et sera présenté en 2020 au conseil général

16100, Stand de tir :

une demande de permis de construire a été déposée pour la pose de récupérateurs de balles. M. **J.P. Wildhaber** (PLR) remarque que la société de tir continue à utiliser un espace de détente et de promenade, produisant une pollution sonore, pour une activité « d'un autre temps ». Qui prend en charge la dépollution des terres et l'assainissement des buttes. Ne faut-il pas prévoir la fermeture de l'installation une fois cet assainissement effectué. Le Conseil communal répond que la ligne de tir respecte les normes de

l'ordonnance fédérale sur le bruit, que le Canton prendra en charge l'assainissement des buttes dans le cadre d'un programme fixant des priorités sur d'autres lignes de tir.

57900, Assistance, autres :

Amendement – Subvention à l'achat de couches lavables à la place du don de sacs officiels

Le **groupe des verts** dépose un amendement à l'article 30 al. 2 du règlement relatif à la gestion des déchets du 7 novembre 2011 (RSCC 720.01).

Texte actuel : L'administration communale remettra gratuitement à chaque famille, lors de la naissance d'un enfant, des sacs officiels, dont le nombre est fixé par le Conseil communal.

Remplacé par : Afin d'aider les jeunes parents à réduire leurs déchets, l'administration communale subventionnera l'achat de couches lavables à hauteur de CHF 300.-, lors de la naissance d'un enfant.

Mme S. Schwab (Verts) propose d'octroyer des subventions pour des couches lavables, à la place de sacs poubelle taxés, lorsque les parents d'un nouveau-né déposent son acte d'origine. Cette proposition présente un excellent bilan écologique, demande 3 fois moins d'eau et d'énergie. Une subvention de CHF 300.- serait octroyée sur présentation du bon d'achat des couches lavables. Elle permettrait un changement d'attitudes dans la population. Le Conseil communal remarque que la modification du règlement communal sur les déchets n'est pas à l'ordre du jour, et que le Conseil général ne peut pas se prononcer par le biais d'un amendement au budget. Il demande au groupe des Verts de retirer l'amendement et d'enjoindre le Conseil communal de lui remettre un rapport, pour faire modifier les bases légales. A la demande de Mme A. Macherel Rey (PS), qui propose le dépôt d'un postulat, le Président du Conseil général rappelle les règles en la matière. Sur ce, le groupe de Verts dépose un postulat demandant donc que cet objet soit soumis au Conseil communal pour étude et rapport. Mme Macherel Rey fait alors part de l'insatisfaction de son groupe, tant il serait intéressant d'inciter les jeunes parents à ne plus employer de couches jetables. Elle dépose donc un amendement au postulat des Verts, réduisant la subvention de CHF 150.-. Dans le débat qui s'en suit interviennent M. **S. Brammeier** (PLR, couches pour personnes âgées), M. **J.J. Wenger** (PLR), et finalement Mme **S. Schwab** (Verts), qui dit que l'amendement ne vise pas à juger les personnes qui utilisent des couches jetables, mais à réduire les tonnages de déchets et qui réitère la nécessité d'octroyer une subvention de CHF 300.-.

Suite à une interruption de séance, **l'amendement du PS, visant à réduire la subvention à CHF 150.-, est accepté par 17 oui contre 16 non. Le postulat des Verts, amendé, est ensuite refusé par 18 voix défavorables et 16 favorables.**

89000, *Autres exploitations, développement durable*



Amendement budget – Subventionnons le solaire

Budget, 89000

Ajout de : **89001 Subventions panneaux photovoltaïques/thermiques** – CHF 30'000~~0~~.00

Le groupe des Verts propose d'introduire un nouveau compte, avec un montant au budget 2020 de CHF 30'000.-, pour des subventions pour la pose de panneaux photovoltaïques et thermiques. Une motion du genre avait été refusée en 2012, il convient désormais de donner un signal pour la réglementation dans la future Commune. Le Conseil communal, s'il se déclare favorable sur le fond, voit un problème de forme : toute augmentation du déficit de plus de CHF 12'000.- rend les indicateurs de l'autofinancement des investissements incompatibles avec les dispositions légales du Règlement communal sur les finances. Par ailleurs, une ponction sur la réserve conjoncturelle ne peut pas être prise en considération dans le calcul des indicateurs en lien avec le frein à l'endettement. De plus, comment distribuer cette subvention, à la surface, selon le principe « premier venu – premier servi » ? Dans le débat qui s'en suit interviennent Mme **C. Grosjean** (PLR, subvention en Ville de Neuchâtel, dès la fusion), M. **S. Brammeier** (PLR, montant de l'amendement), M. **U. Kroll** (PS, modes de distribution de la subvention) et Mme **P. Borloz** (PLR, incitations fédérales et défalcation fiscale possibles).

Sur ce, **l'amendement des Verts** visant à introduire dans le budget 2020 un nouveau **compte** pour les **subventions aux panneaux solaires** d'un montant de CHF 30'000.- est **rejeté par 21 voix contre 6**.

91000, *Impôts communaux généraux*

Suite à des demandes de MM. **Y. Sauvant** (PLR) et **J.J. Wenger** (PLR), le Conseil communal indique où trouver dans les divers rapports et documents les chiffres relatifs aux modifications des recettes fiscales et à l'introduction de l'impôt foncier.

L'examen de détail du projet de budget 2020 étant clos, **l'arrêté relatif audit budget est ensuite accepté par 35 voix favorables contre 2**.

6. Motion PS, réduction de la vitesse sur l'axe Grand-Rue – Avenue Soguel – Rue des Préels

Après un moment d'incertitude, il apparaît que la motion est combattue. Mme **A. Bourquin** (RAVL) rappelle les investissements consentis pour améliorer la situation sur la Rue des Préels (revêtement phonique, signalisation, trottoir au Sud) et qu'il convient de privilégier les

transports publics, et donc de ne pas abaisser leur vitesse commerciale. Son groupe s'oppose à la motion.

Tout comme celui du PLR. Mme **C. Grosjean** note les retards fréquents des bus, dus au trafic dense depuis Vauseyon ; les temps de battement au terminus sont insuffisants pour tenir l'horaire, et seule l'introduction de véhicules supplémentaires permettrait de maintenir une desserte de qualité, si la vitesse des bus devait être réduite. Rappelant les mesures prises par la Commune (trottoir, patrouilleurs, revêtement phonique, feux de signalisation), le PLR note également que, en zone 30, les passages pour piétons doivent être supprimés.

Les Verts (Mme **C. Pancza Blanc**) soutient ces mesures visant à améliorer la sécurité, rappelant que la diminution des distances de freinage permet aussi de diminuer l'impact d'un choc direct. La diminution de la vitesse réduit les immissions sonores de 2 à 5 dB et les autres pollutions, et le revêtement phonique, coûteux, va perdre de son efficacité. La diminution de la vitesse, rallongeant le temps de parcours de 25 secondes environ, est acceptable ; les arrêts mais aussi le trafic individuel contribuent à abaisser la vitesse commerciale des bus. Des initiatives dans ce sens ont été acceptées dans les Cantons des Grisons et de Berne.

M. **J.J. Wenger** (PLR) appelle au courage des élu-e-s : fermons la route, allons à pied et à vélo, et remplissons le parking souterrain de la Rue de la Croix.

Le Conseil communal évoque le coût de véhicules supplémentaires sur la ligne 101, dépassant le demi-million de francs, et l'étude en cours pour évaluer, avec le Service des ponts et chaussées, l'intensité des immissions sonores sur la Rue des Préels. Il informe de l'achat d'un nouveau radar sympathique et de l'avancement de l'étude sur la « traversée de Peseux », qui prévoit des interventions sur le cadastre souterrain de la Grand-Rue.

M. **U. Kroll** (PS) ravive la mémoire des personnes présentes, rappelant que cet objet avait déjà été discuté il y a trois ans, et demande une étude permettant de revoir la situation, avec l'optique d'aujourd'hui.

Mme **E. Gretilat** (RAVL) craint le coût des études et des procédures et préfère avancer par petites mesures, moins onéreuses, pour améliorer la situation.

Au vote, la motion est refusée par 19 voix contre 13.

7. Motion Les Verts, pour une Commune exemplaire en matière d'objets à usage unique

Le Conseil communal rappelle que cette motion n'avait pas été traitée de manière appropriée lors de la dernière séance du législatif. Par ailleurs, il a fait l'achat de verres réutilisables, et en vue de la fusion des communes, au vu du traitement de ce dossier en Ville de Neuchâtel, demande au groupe des Verts de retirer cette motion. Par ailleurs, le Conseil communal aura une séance avec les sociétés locales pour aborder aussi ce thème dans ce domaine.

Mme **C. Dutoit** (Verts) remercie le Conseil communal de ces informations, informe qu'elle maintient la motion et qu'elle juge les verres achetés par le Conseil communal fragiles et difficiles à nettoyer.

Mme **E. Gretillat** (RAVL) constate que le Conseil communal est sensible à la question et surveillera de près la situation.

Au vote, la motion est refusée par 18 voix contre 14.

8. Question PS, stationnement souterrain Croix 4, rapport du Conseil communal

Classé dans discussions.

9. Nominations à diverses Commissions

Le groupe socialiste remercie M. U. Kroll, démissionnaire, de son engagement au sein du Conseil général.

Commission	Démissionnaire	Proposition acceptée
Naturalisations et agrégations	Ulrich Kroll (PS)	Karin Capelli
Police du feu & Salubrité	Ulrich Kroll (PS)	Anne Macherel-Rey
Anim'école	Catherine Moro (Rall.)	Raphaëlle Pinel (Panadero)
Police du feu & Salubrité	Ghislaine Schneider (PLR)	prochaine séance

10. Informations du Conseil communal

Le Conseil communal donne les informations suivantes :

- la cuisine communale a livré, en 2019, son 40'000^{ème} repas, des ajustements au titre du personnel sont en cours et des apprentis y seront engagés,
- la chaudière à gaz du bâtiment Cudeau-du-Haut 1 (Roméo) est à bout et amortie, datant de 1991, son remplacement est en cours, avec l'étude des besoins dans les bâtiments à proximité,

- les mesures visant à optimiser la consommation du CAD Safrières 2 sont en cours, et intègrent la possibilité de raccorder le futur quartier de La Possession, sachant qu'en 2025, au plus tard, la chaudière doit être assainie, voire changée,
- les dates des séances du Conseil général, en 2020, sont fixées aux 9 mars 2020 (séance extraordinaire), 4 mai 2020 (séance extraordinaire), 29 juin 2020 (séance ordinaire, comptes 2019), 7 septembre 2020 (séance extraordinaire), 26 octobre 2020 (séance extraordinaire), 14 décembre 2020 (séance extraordinaire)

11. Divers

RAS

Fin de la séance à 21h45.

Liste de présence, 16 décembre 2019 (séance n° 16 de la législature 17 - 20)

Attinger	Verena	<input checked="" type="checkbox"/>	Guye	Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>
Beshaj	Silvana	<input checked="" type="checkbox"/>	Henguely	Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>
Borel	Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	Kroll	Ulrich	<input checked="" type="checkbox"/>
Borloz	Patricia	<input checked="" type="checkbox"/>	Lauenstein	Michaël	<input checked="" type="checkbox"/>
Bourquin	Anita	<input checked="" type="checkbox"/>	Leclerc	Christophe	<input checked="" type="checkbox"/>
Bourquin	Luc	E	L'Eplattenier	Claude	E
Brammeier	Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>	Macherel Rey	Anne	<input checked="" type="checkbox"/>
Brammeier	Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>	Martin	Fanny	<input checked="" type="checkbox"/>
Cand	Steve	<input checked="" type="checkbox"/>	Mateescu Dall.	Ionica	<input checked="" type="checkbox"/>
Capelli	Karin	<input checked="" type="checkbox"/>	Pancza Blanc	Cécile	<input checked="" type="checkbox"/>
Dallais	Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	Perret	Pierrine	<input checked="" type="checkbox"/>
Da Pare	Silvio	<input checked="" type="checkbox"/>	Pinel (Panadero)	Raphaëlle	<input checked="" type="checkbox"/>
Desbaillet	Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>	Rapin	Esther	<input checked="" type="checkbox"/>
Devanthery	Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>	Sauvant	Yves	<input checked="" type="checkbox"/>
Dutoit	Cloé	<input checked="" type="checkbox"/>	vacant	(Schneider)	D
Duvillard	Béatrice	<input checked="" type="checkbox"/>	Schwab	Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>
Gérard Mattson	Stéphanie	<input checked="" type="checkbox"/>	Tahara Dallais	Kaori	<input checked="" type="checkbox"/>
Gretillat	Elena	<input checked="" type="checkbox"/>	Tissot	Vanessa	<input checked="" type="checkbox"/>
Grosjean	Charlotte	<input checked="" type="checkbox"/>	Wenger	Jean-Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>
Guillaume-G.	Nicolas	<input checked="" type="checkbox"/>	Wildhaber	Jean-Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>
Guillén	José	<input checked="" type="checkbox"/>			

E: excusé, A: absent, D: démissionnaire